

Stage et rapport

**ECTS : 19**

**Description du contenu de l'enseignement :**

A l'issue de l'enseignement des parcours de spécialisation, les étudiants du profil Professionnel effectuent un stage pédagogique obligatoire en entreprise, de trois mois minimum et de six mois maximum (à partir d'avril).

Le sujet du stage et le sujet du mémoire sont obligatoirement soumis à la validation de l'équipe pédagogique avant contractualisation. Le mémoire de stage n'est pas un rapport de stage. Il doit mobiliser l'enseignement reçu au cours de la formation.

Dans le cadre de l'option entrepreneurat, le stage est remplacé par l'élaboration du projet de création. Dans le cas où le projet est réalisé dans le cadre d'un incubateur, le "stage" est supervisé par une personne de l'incubateur et un membre de l'équipe pédagogique. Dans le cas où il n'est pas suivi par une structure, le bureau désigne un coach qui relève ou non de l'équipe pédagogique. Le mémoire de stage est soumis à la même procédure et répond au même contenu que celui du parcours professionnel.

Le sujet et le plan du mémoire de stage (ou Business Plan pour l'option Entrepreneuriat) devront être présentés et validés par un jury composé du responsable de stage pédagogique et d'un membre de l'équipe pédagogique lors d'une épreuve appelée « Oral » qui se tient au mois de juin.

Le mémoire de stage (ou Business Plan pour l'option Entrepreneuriat) doit être déposé officiellement le 31 août au plus tard.

Dans le cas où des étudiants du parcours professionnel voudraient poursuivre en thèse et la financer par un contrat doctoral, la procédure devra être avancée comme pour le parcours recherche.

Les mémoires de stage (ou Business Plan pour l'option Entrepreneuriat) donnent lieu, début septembre, à une soutenance de 45 mn devant un jury composé du responsable de stage pédagogique, d'un membre de l'équipe pédagogique et éventuellement du responsable de stage en entreprise.

**Compétence à acquérir :**

...

**Document susceptible de mise à jour - 19/02/2026**

**Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16**